

Direction de la Stratégie Régionale en santé
Direction adjointe Qualité et Pilotage
Pôle secrétariat et démocratie en santé

ARRÊTÉ
portant modification de l'arrêté du 16 mai 2022
portant adoption des territoires de démocratie en région Bretagne

**La Directrice générale de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1434-9 à L. 1434-11 et R. 1434-29 ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne - Mme Elise NOGUERA ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2022 portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2016 portant adoption des territoires de démocratie en région Bretagne ;

Considérant les fusions de communes intervenues depuis l'arrêté susvisé du 16 mai 2022 ;

Considérant ainsi la nécessité de modifier l'arrêté du 16 mai 2022 afin de prendre en compte les évolutions concernant la dénomination des communes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'annexe de l'arrêté du 16 mai 2022 susvisé est remplacé par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : La composition communale des territoires de démocratie sanitaire figure en annexe 1, consultable en version électronique sur le site internet de l'Agence régionale de santé de Bretagne à l'adresse suivante : [Les territoires de démocratie en santé en Bretagne | Agence régionale de santé Bretagne \(sante.fr\)](https://www.ars-bretagne.fr/les-territoires-de-democratie-en-sante-en-bretagne)

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur de la Stratégie Régionale en Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, **25 MAI 2023**
Le

Elise NOGUERA


Directrice générale